

Commission Recherche Plénière 29 juin 2021

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

J.-C. Billaut, P. Boissé, Ph. Canguilhem, I. Chourpa, P. Coutelle, I. Dimier-Poisson, G. Dubreuil, M. Duflos, J.-M. Escoffre, S. Ferré, M.-L. Gély, C. Georgelin, L. Jami, S. Janniard, S. Josso, I. Laffez, N. Lampitelli, F. Lecaille, F. Le Villain--Abraham, K. Maheo, M. Millet, S. Mougín, I. Pierozak, S. Servais, C. Tulasne,

Invités : I. Guillouet

Excusés :

N. Batut, B. Brizard, C. Gaudy-Graffin, B. Giraudeau, P.-Y. Monjal, A. Oudin, M. Porcheron L. Seabra, P. Vourc'h

L'ordre du jour est le suivant :

1. Changements de direction – pour avis :
 - a. directions ED SSBCV et ED EMSTU
 - b. directions LLL et Lamé
2. Changement de direction des PUF – *pour décision*
3. Désignation d'un doctorant élu pour siéger à la CORI
4. Appel à Projet exceptionnel 2021 – annexe 1 – *pour décision*
5. Répartition du BQI – annexe 2 – *pour décision*
6. Conventions - *pour décision* :
 - a. UAR Macle – annexe 3
 - b. Gis Etudes Touristiques – annexe 4
 - c. 2 RI Galactinnov – annexe 5
7. Chercheurs invités sur décision du CAC : bilan 2020/2021 et perspective pour 2021/2022
8. Frais de gestion et redistribution sur les projets de recherche – annexe 6 - *pour avis*

Informations générales

Emmanuelle Huver ouvre la séance avec deux points d'information générale.

L'APR-IA

Tout d'abord, dans le cadre de l'APR IA, il est précisé qu'avant la commission ad-hoc du 25 juin, 19 projets avaient été pré-sélectionnés sur 30 répartis comme suit :

- équipement : 9 (1126k€)
- recherche : 8 (1515k€)
- trampoline : 1 (100k€)
- accueil chercheur : 1 (90 k€)

total : 2831k€

Le montant des sommes demandées a été réduit à environ 2200 K€ pour l'Université de Tours. Le montant demandé par l'Université d'Orléans est équivalent et à cela s'ajoute les demandes de l'INSA dans une proportion moindre.

A ce stade, aucune liste définitive n'est arrêtée. Une réunion pour finaliser la liste des projets retenus doit se tenir début juillet avec La Région. Il est rappelé que l'enveloppe totale s'élève à 4350K€.

Bourses doctorales Rabelaisiennes

Ensuite, Emmanuelle Huver présente le nouveau dispositif appelé « Bourses doctorales Rabelaisiennes ». Il s'agit de 2 à 3 bourses par an (ex-bourses présidentielles). Le nombre définitif est fonction des résultats des bourses handicaps puisque le ministère impose à l'établissement qui obtient une bourse handicap d'en établir une sur ses propres crédits.

L'Université de Tours souhaite à travers ces bourses Rabelaisiennes soutenir les recherches doctorales qui relèvent de l'un et/ou l'autre des cas suivants et promouvoir ainsi des recherches qui ont plus de mal à se faire financer dans les dispositifs existants :

- Des projets interdisciplinaires : projet co-encadré ou co-dirigé par deux personnes de deux unités de recherche différentes, de deux disciplines différentes (dont une au moins de l'université de Tours).
- Des projets croisant l'art et la recherche : projets de recherche-crédation en art sur des enjeux de société, projets pluridisciplinaires mettant en avant les démarches artistiques pour la recherche scientifique, projet de recherche participatif intégrant les pratiques artistiques.
- Des projets qui relèvent de thématiques jugées prioritaires (parmi lesquelles la transition socio-écologique, la lutte contre les inégalités et les discriminations, les sciences pour et dans la société...).

Dans tous ces cas :

- Le projet sera dirigé ou encadré par au moins une personne HDR de l'Université de Tours.
- Pourront être considérés comme un plus :
 - le fait que les encadrant.es de la thèse relèvent d'Ecoles Doctorales distinctes (en cas de co-direction / co-encadrement)
 - l'articulation de tout ou partie des cas précédemment cités.

Ce nouveau dispositif a été lancé mi-juin et une commission se réunira le 12 juillet pour statuer sur les demandes qui seront remontées par le biais des écoles doctorales.

Cette commission sera constituée du président ou d'un.e représentant.e, de la VP en charge de la Recherche, de la VP en charge de la CSTI (Marion Amalric), de 2 représentants des ED et d'un membre de la CR. Emmanuelle Huver remercie Stéphane Servais qui se propose de participer à cette commission.

Des discussions sont engagées autour des perspectives d'insertion professionnelle et de la qualification au CNU pour des doctorants réalisant de telles thèses. EH répond qu'un

certain nombre d'entre eux n'ont pas de visée d'insertion professionnelle à l'université et que certaines sections CNU font de la place à ce type de travail, pour autant que puisse être démontré un réel travail scientifique.

1. Changements de direction – pour avis :

a. directions ED SSBCV, ED EMSTU et ED MIPTIS

Rappel :

Il est tout d'abord rappelé le processus de désignation d'un directeur ou d'une directrice d'ED. Le conseil d'ED propose un directeur ou une directrice dont la candidature est ensuite votée en commission recherche à l'Université de Tours mais aussi à l'Université d'Orléans, et pour certaines à l'INSA CVL puisque les ED sont co-accréditées. Ces candidatures ainsi validées sont ensuite entérinées par les présidents des établissements tutelles.

Concernant la désignation des directeurs et directrices adjointes des ED, aucune procédure n'est définie. Il est usuel que l'information soit mise à l'ordre du jour d'une CR, pour information.

Ecole Doctorale SSBCV

- Changement de directeur pour avis

Suite à la démission de Thierry Moreau en mars 2021, le conseil de l'ED SSBCV a proposé la candidature de Florian Guillou (UMR PRC - Physiologie de la Reproduction et des Comportements).

☞ La commission recherche émet un avis favorable sur cette candidature.

Vote : 25 Pour - 2 abstentions - 0 contre

- Changement de directrice adjointe pour information

Suite au départ en retraite de la directrice adjointe Agnès Delmas, le conseil de l'ED SSBCV a retenu la candidature de Hélène Benedetti (centre de biophysique moléculaire - CBM).

Ecole Doctorale EMSTU

- Changement de directeur pour avis

Suite au départ de Christophe Sinturel qui prend de nouvelles fonctions, le conseil de l'ED EMSTU a proposé la candidature de Thierry Dudok de Wit (Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace - LPC2E).

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette candidature.

Ecole Doctorale MIPTIS

- Changement de directeur pour avis

Suite au départ de Hubert Cardot qui prend de nouvelles fonctions, le conseil de l'ED MIPTIS a proposé la candidature de Nils Berglund qui était déjà directeur adjoint de cette ED.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette candidature.

- Changement de directeur adjoint pour information

Driss Boutat (INSA CVL) a été nommé par le conseil de l'ED comme directeur adjoint en remplacement d'Antoine Ferreira.

b. directions LLL et Lamé

Rappel :

Il est tout d'abord rappelé le processus de désignation d'un directeur ou d'une directrice lorsqu'il s'agit d'une UMR avec le CNRS. Il faut que toutes les tutelles émettent un avis et le transmettent au CNRS pour qu'il acte une décision. Jusqu'ici il n'est pas indispensable que le président valide la décision de la CR. Mais tant que le CNRS n'a pas l'ensemble des avis de toutes les tutelles, il ne prend pas de décision.

Laboratoire Ligérien de Linguistique « LLL » UMR CNRS en sciences du langage

Cette unité de recherche est sous tutelle UO-UT-CNRS-BNF. Gabriel Bergounioux, l'actuel directeur de cette unité, va prendre sa retraite. Le conseil de laboratoire propose la candidature de Lotfi Abouda de l'université d'Orléans en tant que directrice.

☞ La commission recherche émet un avis favorable sur cette candidature.

Vote : 26 Pour - 1 abstention - 0 contre

Est également proposée qu'Audrey Viault soit directrice adjointe sur le site de la BNF (Bibliothèque Nationale de France).

A l'Université de Tours, Jean-Michel Fournier poursuit son mandat de directeur adjoint jusqu'à son terme (2023).

Laboratoire de Mécanique Gabriel Lamé « LaMé » :

Le changement de direction de l'unité de recherche LAME n'est finalement pas à l'ordre du jour et est reporté à une commission recherche ultérieure.

2. Changement de direction des PUFR – pour décision

La VP en charge de la Recherche commence par remercier Samuel Leturcq qui a œuvré pendant plus de 10 ans à la direction des Presses Universitaires François Rabelais (PUFR). Il a permis aux PUFR de se développer et de se professionnaliser autour d'une équipe aux compétences renforcées et avec une stratégie clairement affichée. Il souhaite aujourd'hui se consacrer davantage à ses recherches.

Il n'existe pas de procédure écrite et figée pour le remplacer. Aussi, Emmanuelle Huver précise la démarche qui a été adoptée.

La fiche de poste a été diffusée dans des délais très serrés. Deux candidatures ont été réceptionnées. Elles ont ensuite été examinées par une commission composée de :

1. VP recherche
2. Hélène Maurel (ancienne directrice des PUFR)
3. Jean-Michel Escoffre, représentant de la CR
4. Mickael Robert, Responsable de la production au PUFR

Xavier Rodier, directeur de la MSH, a également été sollicité, mais n'était pas disponible à la date retenue.

Suite aux auditions, l'un des candidats a souhaité retirer sa candidature.

L'autre candidat est David Douyère. Il est enseignant à l'IUT de Tours en Science de l'Information et de la Communication et directeur de l'unité de recherche 7503 « PRIM » (Pratiques et Ressources de l'Information et des Médiations). Il possède une expérience conséquente dans le milieu éditorial classique avec des maisons d'édition et également auprès des presses universitaires de France. Il a présenté un projet pour les PUFR qui a été qualifié de très convaincant par la commission.

Isabelle Laffez s'interroge sur la durée du mandat du directeur des PUFR. Emmanuelle Huver précise que jusqu'ici il n'y en avait pas mais que cela semble effectivement préférable pour la personne qui occupe la fonction et pour l'établissement. Il a ainsi été décidé que le mandat serait de 5 ans. Les statuts des PUFR vont être amendés dans ce sens.

Le nouveau directeur prendra ses fonctions au 1er septembre 2021 avec une période de tuilage entre septembre et décembre.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la candidature de David Douyère en tant que directeur des PUFR.

3. Désignation d'un doctorant élu pour siéger à la CORI

Pour mémoire, la CoRI est une commission de réflexion stratégique sur la politique des relations internationales de l'université. Elle propose des orientations générales en matière d'internationalisation des formations et de la recherche, définit des priorités dans les actions et émet des avis consultatifs sur la politique internationale de l'université.

Le siège de représentant doctorant de la Commission Recherche à la Commission relations internationales de l'université, aujourd'hui occupé par Mathilde Duflos, sera prochainement vacant suite à sa soutenance de thèse le 8 septembre.

Ludovic Jami, doctorant à l'IRBI depuis septembre 2019 et élu à la CR s'est porté candidat.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la candidature de Ludovic Jami pour siéger à la CORI.

4. Appel à Projet Exceptionnel 2021 – annexe 1 - pour décision

Il s'agit d'un appel à projets sur les fonds de la Commission Recherche.

La crise sanitaire a entraîné l'annulation de certains projets ou la réduction de leurs coûts. La Commission Recherche dispose donc de reliquats exceptionnels, qui peuvent permettre de financer des projets de différents ordres. Il est à noter que cet appel intègre et élargit l'appel à projets "Petit équipement" usuellement lancé courant juin (30 000 €). Le budget dédié à cet AAP y est bien maintenu.

Ci-dessous la liste des projets possibles :

- Achat de petit équipement ou petites réparations
- Achat de petit matériel informatique (logiciels, applications, licences, disques durs, etc.)
- Aide à la publication (articles ou ouvrages scientifiques)
- Aide à la traduction (articles ou ouvrages scientifiques)
- Achats d'ouvrages
- Autres

A l'issue de cet AAP, 41 demandes ont été réceptionnées, et sont réparties comme suit :

petit équipement	22	90 043€
petit matériel informatique	5	14 620€
aide traduction	5	19 861€
aide publication	6	20 265€
autre	3	12 390€
	41	157 179,00

Tous les dossiers ont été expertisés et après échanges, il est proposé de retenir 22 projets pour des financements allant de 200€ à 5000€ et pour un total de 75 689€.

petit équipement	14	54 418
petit matériel informatique	4	9 511
aide traduction	0	0
aide publication	2	4 600
autre	2	7 160
22	12	75 689

☞ Sur la base de cette proposition, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

Les membres de la commission recherche soulignent le caractère délicat pour les experts d'analyser des dossiers d'une même unité qui n'ont pas fait l'objet de classement comme cela était demandé dans le cahier des charges. Il est envisagé à l'avenir de préciser que les demandes émanant d'une même unité qui n'auraient pas été classées ne soient pas étudiées et donc possiblement financées.

5. Répartition du BQI – annexe 2 - Pour décision

Dans le contexte de la pandémie mondiale, les actions à l'international ont été restreintes. Il est donc apparu difficile pour la commission ad hoc d'allouer le Bonus Qualité Internationale sur la base des mobilités effectuées, des colloques qui se sont tenus...

Il a alors été proposé de faire la moyenne des 3 dernières années avec quelques ajustements par souci d'équité.

Le tableau en annexe fait apparaître la somme prélevée sur le budget récurrent au BI et la somme redistribuée suite au BQI.

Lors des échanges, la question est posée sur la pérennité du dispositif. Certains membres rappellent alors l'importance de ces données collectées dans la base LABRI notamment dans le cadre de l'évaluation par l'HCERES. Sans cette redistribution financière par le biais du BQI, il semble difficile d'imaginer que la base sera complétée. Emmanuelle Huver assure que la base LABRI n'est absolument pas remise en cause.

Il est convenu que le dispositif du BQI fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine CR afin de réfléchir à son évolution pour tenir compte de différentes propositions autour des critères.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

6. Conventions – pour décision

a. UAR Macle – annexe 3

L'Unité d'Appui et de Recherche « MACLE CVL » pour Microscopies, imAgeries et ressourCes anaLytiqUEs en région Centre Val de Loire a pour objectif la mutualisation de ressources humaines de certaines unités de recherche implantées en région Centre-Val

de Loire pour le fonctionnement de cette plateforme. Il s'agit d'un service d'imagerie et d'analyse chimique pour l'ESR et le monde socio-économique)

Cette convention a pour objet la création de cet UAR.

Les unités concernées sont les suivantes :

- Centre de biophysique moléculaire CBM - UPR4301
- Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation CEMHTI - UPR3079
- Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés GREMI - UMR7344
- Institut de recherche sur les archéomatériaux IRAMAT - UMR5060
- Institut des sciences de la terre d'Orléans ISTO - UMR7327
- Interfaces confinement matériaux et nanostructures ICMN - UMR7374
- Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies GREMAN - UMR7347

🌀 La commission recherche émet un avis favorable sur cette convention.

Vote : 26 Pour – 0 contre – 1 abstention

b. Gis Etudes Touristiques –annexe 4

Le Groupement d'Intérêt Scientifique « Etudes Touristiques » réuni 18 établissements et 34 unités de recherche de l'ouest de la France autour du développement de la recherche en tourisme.

L'objectif est de collaborer sur des problématiques communes autour du patrimoine et du tourisme, d'organiser des événements communs, de déposer des projets ensemble pour avoir une visibilité internationale.

L'Université de Tours souhaite adhérer à ce GIS.

Le coût de l'adhésion annuelle, payé sur le budget, des unités s'élève à 500€ pour 2 à 5 EC. Cette adhésion concerne les unités suivantes :

- LIFAT, dossier suivi par Thomas Devogele
- VALLOREM, dossier suivi par Arnaud Rivière
- CITERES, dossier suivi par Sylvie Servain
- CESR, dossier suivi par Benoist Pierre
- IRJI, dossier suivi par Patricia Coutelle

🌀 La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

2 RI Galactinnov – annexe 5

Il s'agit de la création d'un Réseau de Recherche International (2 RI) Galactinnov qui a pour but de collaborer autour des « innovations pour un lait et des produits laitiers de qualité issus d'une production durable, respectueuse de l'environnement, du bien-être et de la santé des animaux »

L'objectif est d'aider la filière laitière à optimiser la qualité du lait et des produits laitiers dans le cadre d'une production laitière durable qui respecte la santé des animaux, leur bien-être et l'environnement.

Les actions passeraient par :

1. la recherche et l'innovation ;
2. la formation par la recherche d'étudiants aux cycles supérieurs et de personnels hautement qualifiés (stagiaires postdoctorants, professionnels de recherche);
3. le transfert technologique et de connaissances aux producteurs, transformateurs et autres intervenants de l'industrie.
4. Parmi les partenaires souhaitant rejoindre ce réseau, il y a entre autres Inrae, Ecole nationale vétérinaire de Toulouse, L'Institut national d'enseignement supérieur

pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Universités Montréal, Sherbrooke, Laval, Mc Gill.

L'Université de Tours intégrerait ce réseau par le biais de l'UMR Inrae « ISP » Infectiologie et Santé Publique – UMR1282, dirigée par Nathalie Winter.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

7. Chercheurs invités sur décision du CAC : bilan 2020/2021 et perspective pour 2021/2022

Pour mémoire, cet AAP Chercheurs invités est usuellement lancé en mars pour un examen en CRR de mai. Cette année, il n'a pas été lancé compte tenu des incertitudes sur les déplacements et dans l'attente de ce bilan pour estimer la pertinence.

Sur les 24 mois attribués pour 2020-2021 :

- 5 mois invités ont été honorés en mai/juin 2021 donc il reste 19 mois "non utilisés et non reportables" sur l'année suivante donc "perdus"
- Pour 15 / 16 mois : il existe une probabilité forte d'un report sur 2021-2022 (principalement à l'automne 2021 ☐ ces mois impactent la campagne 2021/2022.

De plus, sur les 24 mois de la campagne 2021/2022 : il reste 8 mois de disponible.

Emmanuelle Huver présente 2 options :

1. Faire un AAP 2021-2022 pour ces 8 mois
2. Reprendre la liste complémentaire 2020-2021 soit 4 chercheurs pour un total de 5 mois d'invitation (sur les 4 il y a une invitation de 2 mois)
Dans ce cas : sur les 8 mois disponibles pour 2021/2022, il resterait 3 mois de disponible, ce qui rend un AAP sans fondement.

Lors des échanges, il est proposé de prospecter auprès des chercheurs qui ont confirmé leur venue en 2021/2022 de voir si les invitations peuvent être prolongées pour ne pas perdre de mois invités. Il est rappelé que le mois d'invitation n'est pas sécable. Le but est d'essayer d'optimiser au maximum les 24 mois disponibles à partir des 2 campagnes 2019-2020 et 2020-2021.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dispositif et laisse au soin de la VP en charge de la recherche avec appui de la DRV pour optimiser l'utilisation de ces mois.

8. Frais de gestion et redistribution sur les projets de recherche – annexe 6 – Pour Avis

L'annexe transmise reprend l'ensemble des dispositifs liés au frais de gestion prélevés sur projet et/ou prestation en fonction du financeur. La seule modification soumise à l'avis de la CR fait suite au règlement financier de l'Agence Nationale de la Recherche qui a été modifié.

Initialement, la convention ANR indiquait 8% de frais de structure, répartis comme suit par l'université :

- 4% pour l'établissement
- 4% pour le labo

Une évolution récente a entraîné une augmentation des frais de structure à 12%, répartis comme suit par l'ANR :

- 10% pour l'établissement
- 2% labo

En parallèle, le PRECIPUT est passé de 11 à 13%.

Cette répartition est fortement déséquilibrée et peu à l'avantage des labos, donc peu incitative.

Il est soumis à la CR une autre répartition dans le fonctionnement réel au sein de l'UT, inspirée par ce qui avait déjà été mis en place par la précédente équipe :

- 6% établissement
- 6% labo

Cette solution permet :

- d'être plus équitable dans la répartition
- au bénéfice aussi de l'établissement par rapport à la répartition originelle en passant de 4 à 6% (c'est moins que les 10% mais c'est compensé par l'augmentation du preciput)
- au bénéfice des labo, par rapport à la répartition originelle de 4% et par rapport à la nouvelle répartition de 2%

La redistribution des prélèvements sur projets européens est en cours de réflexion et sera soumise à une commission recherche ultérieure.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.